

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**délibération :**  
**N° 2015\_36\_8**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille quinze, le mardi 14 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 07 Avril 2015

**Présents** : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

**Absent(s)** : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

**Secrétaire de Séance** : Madame Marlyse GUILBAUD

**Objet : Dénomination de l'Espace Public à Ravaud**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de dénomination de l'espace public à Ravaud, constitué par la parcelle ZO 118.

Il propose de dénommer le lieu "Pré du Lavoir"

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de dénommer "Pré du Lavoir", l'espace public de Ravaud (parcelle ZO 118);
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 14/04/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT